



Profil de poste assistant pédagogique en langue anglaise

L'assistant pédagogique en langue anglaise est recruté par l'établissement pour accomplir les fonctions d'appui au personnel enseignant pour le soutien et l'accompagnement pédagogiques aux élèves en difficulté. L'objectif est donc d'offrir une aide méthodologique et une aide au travail personnel dans le cadre des programmes d'anglais enseignés dans l'établissement en collège et lycée.

L'assistant pédagogique est placé sous l'autorité fonctionnelle du ou des coordinateurs de la discipline. Ce ou ces derniers déterminent le planning et les modalités de ses interventions. Ils coordonnent le lien entre l'assistant et l'équipe d'enseignants. Il(s) adresse(nt) un bilan des missions effectués en fin d'année scolaire au chef d'établissement.

PRINCIPALES MISSIONS

L'assistant pédagogique assure exclusivement des fonctions d'appui aux personnels enseignants pour le soutien et l'accompagnement pédagogiques d'élèves du collège ou du lycée. La mission de l'assistant pédagogique ne peut se substituer à la mission d'enseignement.

Ces fonctions s'exercent de manière individualisée, au sein de la classe ou en groupe restreint et consistent en un soutien aux élèves :

- Accompagnement de la scolarité,
- Soutien scolaire,
- Aide au travail personnel,
- Aide méthodologique et transversale plutôt qu'uniquement disciplinaire.

L'organisation pédagogique doit être définie en accord avec le ou les coordinateurs de la discipline afin de prendre en charge les élèves les plus autonomes et permettre à l'enseignant de mettre son expertise pédagogique à disposition des élèves les plus en difficulté ou ayant des besoins particuliers (PPRE, PAP...).

PROFIL

Afin de permettre aux élèves d'acquérir ou de renforcer leur autonomie dans la maîtrise de l'anglais, l'assistant pédagogique doit répondre à certaines qualités parmi lesquelles :

- Discrétion
- Goût pour la scolarité et les études
- Bonne organisation
- Aptitude au travail avec l'équipe enseignante
- Respect du principe de laïcité
- Connaissance souhaitée du système français d'enseignement (collège - lycée)

REMUNERATION

- Signature d'un contrat de prestations de services d'une durée d'une année scolaire (soit 36 semaines).
- Le volume horaire hebdomadaire maximal est de 25 heures par semaine (hors vacances scolaires).
- Rémunération mensualisée versée sous forme d'honoraires.

DOSSIER DE CANDIDATURE

- CV
- Lettre de motivation
- Copie du dernier diplôme obtenu

Le dossier de candidature doit être transmis par courriel à l'adresse suivante :
assistanteproviseur@lycee-blaisepascal.com